

Conditions générales de vente et Règlement intérieur

SARL camping de la Granelle - Le Bugue

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Le fait de séjourner sur le terrain du Rocher de la Granelle implique l'entière acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Réservations

Les réservations sont nominatives et non transmissibles, elles ne sont effectives qu'après réception du règlement des arrhes et confirmation de notre part.

Nous nous réservons la possibilité de proposer tout emplacement ou toute location après un retard non signalé dans les 24 heures.

En vertu de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Annulation

L'assurance annulation est **facultative mais vivement conseillée**.

Le camping du rocher de la Granelle vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat pour une location ou un emplacement.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail, Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Emplacements nus

Les emplacements nus loués à la nuitée sont disponibles à partir de 14 heures et doivent être libérés avant 11 heures. Le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le règlement du séjour 1 mois à l'avance permet d'obtenir 10% de réduction. valable pour toute réservation effectuée avant le 30 avril.

Locations

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Les locations hebdomadaires en saison sont disponibles le samedi ou le dimanche à partir de 16 heures et doivent être libérées le samedi ou le dimanche à 10 heures. Le solde du séjour doit être payé 1 mois avant l'arrivée. Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée, le locataire s'engageant à rembourser tous les dégâts dont il serait responsable. Elle sera rendue en fin de séjour à la remise des clefs en cas d'absence de dégât ou de manque. Une deuxième caution de 80 euros sera demandé pour le ménage : elle sera rendu au départ si la location est rendue propre. Un état des lieux et un inventaire seront effectués à votre arrivée. Le nombre de personnes ne peut excéder celui précisé pour le type de location retenu. Toute personne supplémentaire au forfait donnera lieu à un supplément. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Il est INTERDIT de fumer dans les locations.

En l'absence du règlement du solde dans le délai, la location sera considérée comme annulée d'office et l'acompte précédemment versé restera acquis au Camping,

Tarifs

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse au cours de la saison. Le Camping se réserve donc le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur le tarif en vigueur au jour de la réservation.

Promotions et Remises

Elles ne sont valables que si les conditions générales de ventes du présent contrat ont été respectées.

C'est-à-dire que si vous régler le solde de votre séjour après le délai prévu dans ce contrat, les promotions ne seront plus applicables.

Les offres spéciales et promotions diverses ne sont pas rétroactives.

Silence

Le silence doit être total entre 23h et 8h. Dans la journée, les usagers du camping sont priés d'éviter tout bruits et discussions susceptibles de gêner leurs voisins. Les appareils sonores (TV, radio, etc...) doivent être réglés en fonction de ce critère. Les fermetures des portières et coffres de véhicules doivent se faire de façon aussi discrète que possible et les klaxons sont interdits.

Animaux

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas admis sur le camping. Les animaux sont acceptés à condition d'être vaccinés (carnet de vaccination à jour et consultable par le camping), Les chiens doivent être tenus en laisse pour ne pas gêner les autres campeurs. Vous devez aussi ramasser leurs besoins. En aucun cas ils ne doivent rester seuls dans les locations. L'accès à la piscine leur est strictement interdit.

Tout animal non déclaré lors de la réservation dans les locations ou pesant plus de 25kg (pour les locations en MH) sera facturé au prix de 10€ la nuit.

Enfants

Les enfants sont sous votre entière responsabilité. En l'absence d'un surveillant de baignade, la direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Ils seront sous la surveillance des parents qui seront responsables lors de toutes utilisations des équipements du camping.

Piscine

Les piscines ne sont pas surveillées. Les parents sont donc seuls responsables des enfants se baignant seuls. Il est obligatoire de passer par le pédiluve et de prendre une douche. Il est interdit de : fumer, manger, courir dans l'enceinte de la piscine. Les jeux de ballons sont interdits (sauf activité prévue dans le programme d'animation). Pour rappel, pour les hommes, seul le slip de bain est autorisé à la piscine.

Hygiène

Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans les sanitaires et à la piscine (seul le slip de bain est accepté). Veillez à respecter la propreté du camping en ne jetant aucune ordures à terre et en respectant les zones de tri.

visiteurs

les visiteurs doivent se présenter au bureau d'accueil pour décliner leur identité. Ils sont admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, dans le respect du présent règlement. Leur véhicule doit rester sur le parking et ils doivent s'acquitter d'une redevance.

sécurité

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait à l'intérieur du camping. Le client dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts, de chutes de branches dus aux intempéries ou aux catastrophes naturelles, de bris de glaces.

Droit à l'image

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos outils de communication, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par SARL camping de la Granelle. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Conclusion

Le non respect du présent règlement entraînera un rappel à l'ordre ou une exclusion du camping SANS aucune indemnité en fonction de la gravité du problème

Conditions générales de vente et Règlement intérieur

SARL camping de la Granelle - Le Bugue

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Le fait de séjourner sur le terrain du Rocher de la Granelle implique l'entière acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

Réservations

Les réservations sont nominatives et non transmissibles, elles ne sont effectives qu'après réception du règlement des arrhes et confirmation de notre part.

Nous nous réservons la possibilité de proposer tout emplacement ou toute location après un retard non signalé dans les 24 heures.

En vertu de l'article L.221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Annulation

L'assurance annulation est **facultative mais vivement conseillée**.

Le camping du rocher de la Granelle vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat pour une location ou un emplacement.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail, Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Emplacements nus

Les emplacements nus loués à la nuitée sont disponibles à partir de 14 heures et doivent être libérés avant 11 heures. Le solde du séjour doit être réglé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le règlement du séjour 1 mois à l'avance permet d'obtenir 10% de réduction. valable pour toute réservation effectuée avant le 30 avril.

Locations

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Les locations hebdomadaires en saison sont disponibles le samedi ou le dimanche à partir de 16 heures et doivent être libérées le samedi ou le dimanche à 10 heures. Le solde du séjour doit être payé 1 mois avant l'arrivée. Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée, le locataire s'engageant à rembourser tous les dégâts dont il serait responsable. Elle sera rendue en fin de séjour à la remise des clefs en cas d'absence de dégât ou de manque. Une deuxième caution de 80 euros sera demandé pour le ménage : elle sera rendu au départ si la location est rendue propre. Un état des lieux et un inventaire seront effectués à votre arrivée. Le nombre de personnes ne peut excéder celui précisé pour le type de location retenu. Toute personne supplémentaire au forfait donnera lieu à un supplément. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Il est INTERDIT de fumer dans les locations.

En l'absence du règlement du solde dans le délai, la location sera considérée comme annulée d'office et l'acompte précédemment versé restera acquis au Camping,

Tarifs

Les tarifs indiqués sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse au cours de la saison. Le Camping se réserve donc le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur le tarif en vigueur au jour de la réservation.

Promotions et Remises

Elles ne sont valables que si les conditions générales de ventes du présent contrat ont été respectées.

C'est-à-dire que si vous régler le solde de votre séjour après le délai prévu dans ce contrat, les promotions ne seront plus applicables.

Les offres spéciales et promotions diverses ne sont pas rétroactives.

Silence

Le silence doit être total entre 23h et 8h. Dans la journée, les usagers du camping sont priés d'éviter tout bruits et discussions susceptibles de gêner leurs voisins. Les appareils sonores (TV, radio, etc...) doivent être réglés en fonction de ce critère. Les fermetures des portières et coffres de véhicules doivent se faire de façon aussi discrète que possible et les klaxons sont interdits.

Animaux

Les chiens de catégories 1 et 2 ne sont pas admis sur le camping. Les animaux sont acceptés à condition d'être vaccinés (carnet de vaccination à jour et consultable par le camping), Les chiens doivent être tenus en laisse pour ne pas gêner les autres campeurs. Vous devez aussi ramasser leurs besoins. En aucun cas ils ne doivent rester seuls dans les locations. L'accès à la piscine leur est strictement interdit.

Tout animal non déclaré lors de la réservation dans les locations ou pesant plus de 25kg (pour les locations en MH) sera facturé au prix de 10€ la nuit.

Enfants

Les enfants sont sous votre entière responsabilité. En l'absence d'un surveillant de baignade, la direction décline toute responsabilité en cas d'accident. Ils seront sous la surveillance des parents qui seront responsables lors de toutes utilisations des équipements du camping.

Piscine

Les piscines ne sont pas surveillées. Les parents sont donc seuls responsables des enfants se baignant seuls. Il est obligatoire de passer par le pédiluve et de prendre une douche. Il est interdit de : fumer, manger, courir dans l'enceinte de la piscine. Les jeux de ballons sont interdits (sauf activité prévue dans le programme d'animation). Pour rappel, pour les hommes, seul le slip de bain est autorisé à la piscine.

Hygiène

Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans les sanitaires et à la piscine (seul le slip de bain est accepté). Veillez à respecter la propreté du camping en ne jetant aucune ordures à terre et en respectant les zones de tri.

visiteurs

les visiteurs doivent se présenter au bureau d'accueil pour décliner leur identité. Ils sont admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, dans le respect du présent règlement. Leur véhicule doit rester sur le parking et ils doivent s'acquitter d'une redevance.

sécurité

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait à l'intérieur du camping. Le client dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts, de chutes de branches dus aux intempéries ou aux catastrophes naturelles, de bris de glaces.

Droit à l'image

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos outils de communication, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par SARL camping de la Granelle. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

Conclusion

Le non respect du présent règlement entraînera un rappel à l'ordre ou une exclusion du camping SANS aucune indemnité en fonction de la gravité du problème

